ANNALES DE DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE 2003 n° 2 p. 131 à 154

CALENDRIER ET ÂGE AU MARIAGE DES ISRAÉLITES PARISIENS, 1875-1914 : ENTRE PRESCRIPTIONS BIBLIQUES ET CONFORMITÉ SOCIALE[1]

par Cyril GRANGE

La religion juive considère le mariage comme un commandement divin[2]. État naturel et souhaitable pour chaque adulte, il est aussi l'instrument de la survie du peuple juif par la procréation, autre impératif qui répond au commandement de la Genèse : « Fructifiez et multipliez-vous[3]. ». Les modalités du mariage notamment l'âge, le calendrier et le jour de la cérémonie, suivent des règles précises auxquelles doivent se soumettre les futurs époux : proscription des mariages certains jours et certaines périodes de l'année, recommandations quant à l'âge au mariage. La tradition religieuse impose le mariage précoce : 18 ans, pour les hommes, 14 ans pour les femmes, dans certains cas même, dès la puberté (Meyer, 1993a, 12-13, 1993b, 139-140).

L'observation de ces trois paramètres – âge, calendrier et jour de la cérémonie – au sein d'une population d'israélites français issus de la bourgeoisie pour la période 1875-1914, est susceptible de donner la mesure de la persistance ou du renoncement aux prescriptions religieuses[4]. Cette étude se situe en effet à une période où l'on assiste à une « déjudaïsation » marquée des juifs de France. Les autorités consistoriales voient nombre d'israélites s'éloigner de la religion. Une telle tendance est notamment soulignée par l'historienne Paula Hyman qui écrit à ce propos pour le tout début du XX^e^ siècle : « Les non-pratiquants constituaient la majorité des israélites français. Paradoxalement, si la religion demeurait le fondement théorique de l'identité juive, elle avait manifestement de moins en moins d'emprise sur la communauté israélite […] De nombreux Juifs français ne fréquentaient jamais la synagogue, hormis pour les rites de passage, et encore. » (Hyman, 1985, 50). Freddy Raphaël explique ainsi cette crise du sentiment religieux chez les juifs : « Il faut aussi tenir compte de la séduction incomparable de la culture française […] et encore plus de la sclérose de la pensée et de la spiritualité juives à cette époque. » (Raphaël, 1991, 264). Il faudra enfin observer si le recul du suivi des préceptes religieux s'est accompagné, pour une population juive issue de la bourgeoisie, d'une éventuelle recherche de conformité avec les usages propres aux élites sociales.

Ainsi deux aspects retiendront notre attention : l'intensité du suivi des prescriptions religieuses d'une population qui peut avoir conçu le renoncement aux traditions comme un instrument d'intégration à la société globale et l'identification des franges supérieures du groupe juif aux comportements des élites chrétiennes.

L'étude présente, centrée autour du calendrier du mariage religieux et de l'âge au mariage pour une population recouvrant les catégories privilégiées à la fin du

XIX^e siècle, s'est trouvée confrontée au problème de la construction d'un corpus de mariages juifs[5]. Alors qu'à la fin du XIX^e siècle, la pratique de la religion juive n'est désormais plus exclusive du sentiment d'être juif (Marrus, 1972, 43-104), pour l'historien, c'est paradoxalement par le biais de la pratique religieuse ou du lien avec les institutions consistoriales qu'il devient nécessaire de distinguer les juifs des non-juifs. En effet le dernier recensement mentionnant la religion a été réalisé en 1872[6]. Par la suite les documents officiels ignoreront ce type d'information qui relevait d'une simple déclaration des intéressés : un juif non religieux pouvait se déclarer juif. La religion fait désormais partie de l'« espace privé » des individus et il devient alors inévitable de se référer à des documents de nature religieuse pour circonscrire une population juive.

La construction de notre corpus découle de cette situation. Nous avons retenu un corpus de mariages célébrés à la synagogue de la rue de la Victoire[7] entre 1875 et 1914. Nous pensons en effet qu'il n'est pas certain qu'un mariage religieux soit synonyme d'une pratique religieuse. La cérémonie religieuse relevait sans doute alors pour beaucoup d'une convention sociale[8]. Il est probable que la majorité des juifs français se rapportait à la catégorie de ce que Gabriel Le Bras appelait pour les catholiques les « conformistes saisonniers »[9] (Le Bras, 1955, 230). Entre autres témoignages touchant cette question, celui de Madame B. résume probablement l'attitude du plus grand nombre. Évoquant le mariage de ses parents célébré à la Victoire, elle pense qu'il s'agissait alors « d'une simple convention car ses parents autant l'un que l'autre n'étaient en aucune manière religieux ». Elle ajoute qu'aucune fête religieuse n'a jamais été célébrée dans sa famille où régnait la laïcité la plus marquée. Cette « convention » évoquée par l'interviewée conduit à penser que le critère retenu permet de ne pas laisser de côté une part trop importante des juifs non religieux épousant un(e) juif(ve) et ne se mariant pas à la synagogue et que le corpus ne présente pas de biais majeurs de sélection rendant caduque les résultats statistiques. Celui-ci rassemble probablement une très grande majorité des mariages « intra-communautaires ». Dernier point à souligner : le corpus retenu ne comprend pas de mariages mixtes[10].

Le choix de la synagogue de la Victoire résulte du fait que l'on observe, parallèlement à la transformation de la place de la synagogue dans la cité dans le sens d'une plus grande monumentalité (Jarassé, 1991, 88), un processus de « coloration » sociale des diverses synagogues parisiennes à la fin du XIX^e siècle. Le très faible nombre de lieux de culte, d'ailleurs insuffisant, au début du XIX^e siècle, entraînait une hétérogénéité sociale des populations pratiquantes. La construction des synagogues de la rue de la Victoire, de la rue Buffault, de la rue des Tournelles et de la rue Pavée, outre leur spécificité de rite, s'est traduite parallèlement par une spécialisation sociale de chacune d'entre elles. Michel Roblin écrit à ce propos, que la synagogue de la rue de la Victoire rassemble à la fin du XIX^e siècle « la bourgeoisie aisée des quartiers commerçants » alors que le temple de la rue des Tournelles – construit en 1876 – est fréquenté par « l'artisanat et le prolétariat du IV^e arrondissement » (Roblin, 1952, 56-57). La synagogue de la rue de la Victoire apparaît alors comme la synagogue des élites ashkénazes – même si elle rassemble d'une part, nombre de séfarades, et d'autre part des représentants des classes moyennes et

populaires. Un mariage à la Victoire est un début d'indice d'appartenance aux franges supérieures du groupe juif qui peut être précisé par la « classe du mariage », c'est-à-dire le « coût » de la cérémonie (fleurs, chœur, orgue...). Outre la cérémonie « Hors classe » dont le prix est le plus élevé, il existait six classes de mariage allant de 1 à 6. Le barème variait selon le lieu de mariage et les chiffres désignent le temple de la rue de La Victoire comme le plus cher. En 1896, un mariage « Hors Classe » coûtait 4 000 francs à la Victoire contre 2 000 francs rue Notre-Dame de Nazareth[11]. La classe peut par conséquent jouer un rôle d'indicateur économique. Ainsi, le mariage religieux certifie le caractère juif de la population observée et la célébration du mariage à la Victoire combinée à la classe du mariage certifie l'appartenance à la frange supérieure de la population juive de Paris[12].

SOURCES ET MÉTHODE

Notre cheminement méthodologique a été le suivant. Nous avons relevé le contenu des actes de mariage religieux – les ketoubot – des couples mariés entre 1875 et 1914 à la synagogue de la Victoire. Les actes de mariage religieux rassemblent la date du mariage religieux, les nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance de chacun des conjoints ainsi que la classe de la célébration du mariage. Le mariage civil étant célébré dans la majeure partie des cas dans la commune du domicile de l'épouse, la mention de son adresse dans l'acte religieux permet de déterminer l'arrondissement de célébration du mariage civil[13]. L'acte du mariage civil est plus riche en informations que l'acte de mariage religieux car ce dernier n'indique ni la profession ni d'éventuels témoins et ignore la filiation. Si la ketouba renseigne sur la classe du mariage, l'acte civil de mariage précise si un contrat de mariage a été ou non passé. Pour la période 1875-1914, 1 806 mariages religieux célébrés à la Victoire ont été relevés dans les registres du Consistoire parmi lesquels 1 539 actes de mariage civil ont pu être retrouvés. Le nombre d'actes manquants s'élève à 267. Cette différence s'explique déjà par le fait que plus d'une centaine d'actes de mariages religieux (107) mentionnaient, pour la femme, une adresse en province ou dans la périphérie parisienne[14]. Pour les 160 mariages religieux dont l'acte civil n'a pas été retrouvé, diverses explications, liées notamment à la méthode de collecte, peuvent être avancées[15].

Nous aurions pu pour ce travail sur le calendrier et l'âge au mariage nous suffire des informations rassemblées dans les actes de mariages religieux. Cependant, les renseignements contenus dans l'acte civil de mariage présentent une plus grande garantie de véracité, tout particulièrement en ce qui concerne les date et lieu de naissance des conjoints. C'est cet aspect que nous avons voulu privilégier même si le déficit en nombre d'actes observés n'était pas négligeable.

Les mariages civils ont été essentiellement célébrés dans des mairies d'arrondissement de l'ouest de Paris. Les VIII^{e}, IX^{e}, XVI^{e} et XVII^{e} arrondissements rassemblent plus de 70 % des mariages étudiés[16]. On retrouve ici la carte des beaux quartiers de Paris, à la seule exception du VII^{e} arrondissement, quartier presque vide de toute population juive (Grange, 1999). Si on laisse de côté le groupe quinquennal 1875-1879, les mariages sont également distribués au cours de la période étudiée[17]. Le poids de chacune

des classes selon les périodes[18] a légèrement évolué[19]. La part des mariages « Hors classe » a chuté, de près de 5 points, ce qui correspond à peu près aux gains des mariages de classe 4 et 6, soit les mariages les plus modestes. La part des mariages de classe 1 et 2, soit les mariages « bourgeois », est restée stable et représente près de 7 mariages sur 10. On peut regretter que dans nombre de ketoubot (26,9 % sur la période), la classe du mariage soit omise ou illisible ou ne permette pas d'estimer une position socio-économique (cas des mariages à domicile, des cérémonies spéciales…). Ainsi les 1 539 mariages rassemblent une population socialement hétérogène même si les mariages « bourgeois » sont une majorité. Le Temple de la Victoire a marié aussi bien Maurice Ephrussi, banquier et Charlotte-Béatrix de Rothschild, fille d'Alphonse de Rothschild que Ruben Abensour, plumassier, et Jacobine Adler. Cette hétérogénéité sera nécessairement prise en compte dans les analyses à venir ; elle permettra notamment de mettre au jour la spécificité de comportement de chacun des sous-groupes sociaux circonscrits. Pour ce faire nous nous sommes reposé sur la classe de mariage et nous avons procédé à certains regroupements. Ainsi les mariages « Hors classe » et 1re classe ont été réunis dans la catégorie *upper-upper* (558 mariages). La catégorie *upper-middle* rassemble les mariages de classe 2 (325 mariages) et la catégorie *middle-lower* les mariages des classe 3, 4, 5 et 6 (241 mariages)[20]. Les catégories Oratoire et Domicile ont été laissées de côté lors de cette opération de reclassement.

Rappelons enfin brièvement le cadre conjoncturel spécifique, ici l'histoire des juifs de Paris, dans lequel les choix opérés s'inscrivent. Si l'ancrage des juifs à Paris est ancien, leur nombre ne dépassait pas 800 à la Révolution. Par la suite Paris connaît un afflux important de juifs, essentiellement depuis la Monarchie de juillet : il s'agit de juifs français qui, grâce à l'émancipation, ont désormais droit de cité dans les villes, mais aussi de juifs étrangers pour beaucoup allemands[21]. Ce mouvement va se poursuivre tout au long de la période qui nous intéresse. On note en effet l'arrivée de très nombreux juifs français – alsaciens et lorrains – qui rejoignent Paris suite à l'annexion en 1871 par l'Empire allemand, des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, mais aussi de juifs étrangers, en particulier de juifs russes ayant fui les pogroms des années 1880 et 1905 (Roblin 1952, 64 *et sq.*). La réelle implantation des juifs dans la ville est donc récente et reste limitée avec un effectif de 40 000 personnes autour de 1900 pour une population parisienne totale de 2 714 000 (Mitchell, 1981, 88)[22]. Nous sommes donc face à une population qui s'est forgée, vague migratoire après vague migratoire, tout au cours du XIXe siècle. Le fait de s'intéresser plus particulièrement aux familles privilégiées ne gomme pas cette spécificité. L'immigration n'a pas concerné que des populations déshéritées. Paris a aussi été un pôle d'attraction économique et sociale pour nombre d'européens de toutes catégories sociales. Il est enfin important de souligner que cette population juive parisienne représente une proportion sans cesse croissante des juifs résidant sur le territoire français métropolitain : selon les estimations, le poids de la capitale se situe entre 64 % et 77 % (Bensimon-Donath 1976, 72) à la toute fin du XIXe siècle.

Les règles propres au moment du mariage en termes de mois et de jour sont largement définies par la liturgie.

Les mariages observés ayant été célébrés dans une synagogue consistoriale, il est probable que les prescriptions en matière de période et de jour de célébration ont été suivies. Il reste néanmoins intéressant d'observer l'intensité de ce suivi. Déjà certaines prescriptions peuvent apparaître moins essentielles[23]. Par ailleurs les conventions sociales propres aux différents milieux considérés, notamment les populations d'élites, peuvent influer sur les choix opérés. Nous essayerons d'observer les résultats au travers de ces deux normes afin de mettre au jour si elles sont susceptibles de se conjuguer harmonieusement.

Si l'âge au mariage doit répondre aux prescriptions religieuses, il est aussi un élément important des stratégies matrimoniales mises en œuvre par les familles. L'enjeu de l'âge au mariage va au-delà d'une simple convention sociale. Prescriptions religieuses, conventions sociales, impératifs matrimoniaux seront les trois clefs de lecture retenues pour l'observation de ce paramètre.

SAISONNALITÉ ET JOUR DE MARIAGE

La religion juive est très précise quant aux périodes et aux jours où les mariages ne peuvent être célébrés. La célébration est interdite le jour du Sabbat et les jours de fêtes, *Kippour* (Fête du Grand Pardon), *Pessah* (Pâques), *Rosh Haschanah* (jour du nouvel an hébraïque). Par ailleurs, selon la tradition et à quelques exceptions près, on ne peut célébrer de mariages pendant les sept semaines qui séparent Pâques (*Pessah*) de la Pentecôte (*Shavouot*), pendant les trois semaines allant du jeûne de *Tammouz* (mois à cheval sur les mois de juin et juillet) au *Ticha Beav*[24] (jour de la destruction du Temple) et pendant les dix jours qui précèdent la fête du Grand Pardon (*Kippour*). Ainsi, septembre, avril, mai et partiellement juin et juillet recouvrent les périodes prohibées.

Le mouvement mensuel des mariages

Le mouvement saisonnier des mariages calculé pour l'ensemble de la période et des mariages retenus permet d'avancer certaines conclusions quant au respect des interdits.

On observe (tableau 1) une faiblesse de l'indice de septembre, mois des fêtes de *Rosh Haschanah* et selon les années, de *Yom Kippour*. Il apparaît clairement que l'interdiction de célébrer les mariages pendant les sept semaines qui séparent Pâques (*Pessah*) de la Pentecôte (*Shavouot)* n'est pas suivie (indice de mai : 122). Enfin, au regard de l'indice largement supérieur à 100 du mois de juin, l'interdit correspondant à la période allant du jeûne de *Tamnouz* au *Ticha Beav* ne semble pas être suivi. La faible valeur observée en juillet s'explique alors non par des raisons religieuses mais comme pour août par des considérations d'ordre social.

Tab. 1 *Mouvement mensuel des premiers mariages religieux : indice pondéré pour 1 200 événements par an. Période 1875-1914*

Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
99	120	146	97	122	137	84	33	44	100	96	122

On est très loin ici des résultats obtenus par Pierre-André Meyer pour la communauté de Metz au XVIII[e] siècle (Meyer, 1993a, 164-165) qui témoignent d'un suivi très strict des prescriptions religieuses. Les mariages pour la période 1720-1789 y sont célébrés essentiellement entre novembre et mars, soit entre les fêtes de *Rosh Haschanah* et de *Yom Kippour*, et Pâques. Les indices de la période qui s'étend des mois d'avril à octobre ne dépassent pas 90 – avril notamment est un mois où l'on ne se marie pas à l'exception d'un ou deux jours. À l'inverse les indices de novembre, décembre et janvier atteignent respectivement 152, 135 et 116[25].

Il n'en reste pas moins que la distribution des mariages religieux parisiens selon les mois reste irrégulière : son écart-type s'élève à 34,1[26]. Cette valeur est nettement plus élevée que celle obtenue pour les calendriers des mariages civils, célébrés dans le département de la Seine pour les périodes 1874-1876 et 1892-1905. Ces deux valeurs s'élèvent à 13,4 et 14,1 (Dupâquier, 1977, 137). Cette comparaison est *a priori* imparfaite puisqu'il s'agit de mariages civils. On peut raisonnablement penser que le délai entre le mariage civil et la cérémonie religieuse est court et que les chiffres présentés par J. Dupâquier correspondent à des mariages toutes religions confondues. Ainsi d'une manière générale, les écarts sont moins marqués dans la bourgeoisie juive que dans la communauté messine. Ils restent nettement plus importants que ceux observés pour l'ensemble de la population sans distinction de confession.

Essayons à présent de discerner ce qui pour certains mois délaissés relève des règles religieuses ou des normes sociales. Pour cela nous nous sommes référés à la classe de mariage espérant observer des différences dans l'intensité des pratiques religieuses.

Tab. 2 *Mouvement mensuel des premiers mariages religieux par classe de mariage : indice pondéré pour 1 200 événements par an. Période 1875-1914*

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Effectif
Upper-upper	103	116	166	103	129	151	62	15	26	95	108	127	558
Upper-middle	81	111	140	81	129	151	81	11	66	103	85	159	325
Middle-lower	75	149	154	105	124	129	134	50	50	100	80	50	241

Les différences les plus marquées concernent les mois de juillet, d'août et de décembre et secondairement de janvier-février. Les *upper-upper* délaissent juillet et août alors que les *middle-lower* favorisent – dans la droite ligne de mai et juin – le mois de juillet pour se marier. La situation s'inverse pour décembre. La désaffection très forte pour août est liée à l'absence des familles de la capitale : l'indice 26 observée pour cette catégorie, plus faible que celui observé pour les populations plus modestes (66 et 50), montre que les migrations des riches se poursuivent en septembre et que, par conséquent, l'absence de célébration de mariage s'explique à la fois pour des raisons religieuses et de mode de vie.

Enfin, lorsque l'on compare les chiffres de la catégorie *upper-upper* avec ceux obtenus pour la population du *Bottin Mondain*[27] au cours de la période presque correspondante (1850-1914) (Grange 1996, 142-143 et 509), on relève certaines différences : mars est un mois de mariage

chez les juifs, tout comme décembre, alors que ces deux mois sont délaissés par la population du *Bottin Mondain* à majorité catholique et sans doute toujours sensible aux interdits du Carême et de l'Avent. On peut se marier en août dans le *Bottin Mondain*, ce qui est très rare chez les juifs. Cette différence provient du fait que les mariages juifs observés ici sont des mariages parisiens alors que les mariages *Bottin Mondain* sont des mariages urbains mais aussi ruraux, probablement célébrés dans les châteaux familiaux, donc plus propices à être célébrés en août.

Tab. 3 *Mouvement mensuel des premiers mariages religieux (catégorie upper-upper) par classe de mariage – comparaison avec les dates de mariages civils des familles du* Bottin Mondain *: période 1875-1914 (Grange, 1996, 509) - indice pondéré pour 1 200 événements par an.*

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Effectif
Upper-upper	103	116	166	103	129	151	62	15	26	95	108	127	558
Familles du Bottin Mondain	74	97	74	96	93	173	107	102	67	121	125	70	253

De nouveau ici, nous observons une forte différence des valeurs de l'écart-type de la distribution : 45,6 pour les juifs, 29,9 pour les familles du *Bottin Mondain*.

Ainsi s'il apparaît que les préceptes religieux sont moins strictement suivis à Paris à la fin du XIX^e^ siècle, il n'en reste pas moins qu'ils rythment toujours les dates de célébration des mariages. Conjugués aux usages sociaux, ils définissent un calendrier des mariages relativement déséquilibré. Cela est net pour les plus pauvres mais aussi pour les plus riches qui célèbrent essentiellement leur mariage à Paris et n'ont pas la possibilité, comme les élites aristocratiques, de se marier dans leurs terres.

Observons enfin les résultats obtenus par période. Pour cela, nous avons repris les trois groupes de 500 mariages (*cf.* note 18)[28] (Tableau 2).

Les variations par période semblent faibles à trois exceptions près : mars qui voit son indice chuter de près d'un tiers ; juillet au contraire semble devenir un mois à mariage, tout comme novembre à l'inverse d'octobre. On ne décèle aucune tendance marquante.

Tab. 4 *Mouvement mensuel des premiers mariages par période (mariages religieux): indice pondéré pour 1 200 événements par an. (Effectif : 513 mariages par période)*

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Période 1	98	120	183	96	117	136	49	30	52	117	84	117
Période 2	120	122	122	92	130	117	101	36	31	94	96	139
Période 3	83	120	135	97	111	151	104	33	50	92	111	113

Le jour du mariage religieux

L'étude des jours de mariage doit être réalisée à la lumière de deux critères essentiels : les règles propres à la confession juive et les pratiques sociales propres aux catégories privilégiées. Que disent les préceptes religieux ? Les mariages sont possibles le vendredi matin, mais non l'après-midi. Le samedi, ils ne peuvent être célébrés qu'après le coucher du soleil. Outre ces interdits, les mariages sont préférentiellement célébrés les mardi et jeudi dans

certaines communautés traditionnelles. Ceci s'explique par le fait que le futur époux est appelé à lire publiquement un passage de la Thora la veille ou le matin du jour du mariage. Or, ces lectures ont lieu les samedi, lundi et jeudi (Bensimon-Donath, 1976, 257 et 271). Enfin la justification d'un mariage le mardi se trouve dans la Genèse : le mardi est un jour béni car Dieu, par deux fois, dit que « cela est bon ». Pour les règles suivies dans la haute société, nous nous sommes référés aux manuels de savoir-vivre. Très nombreux à la fin du XIX[e] et dans la première moitié du XX[e] siècle (de Bargny, 1882 ; de Genc, 1922 ; Bernage 1953), ils renseignent très clairement sur les usages en matière de jour de mariage et semblent s'accorder sur un mariage en semaine et de manière préférentielle un jeudi (Gamba, 1998, 157).

Observons à présent les différents résultats et tout d'abord ceux obtenus pour l'ensemble du corpus des mariages (tableau n°5). Les vendredis et samedis sont quasi absents et à l'exception du lundi, légèrement en retrait, les jours de mariage sont équitablement répartis.

Tab. 5 *Jour de célébration des mariages religieux. Ensemble du corpus. Période 1875-1914*

Lundi	12,9%
Mardi	20,2%
Mercredi	21,8%
Jeudi	24,5%
Vendredi	0,7%
Samedi	0,9%
Dimanche	18,9%
Total	100,0%
Effectif	1533

Tab. 6 *Jour de célébration des mariages religieux selon la classe du mariage. Période 1875-1914*

	Upper-upper	Upper-middle	Middle-lower
Lundi	14,5%	15,7%	7,5%
Mardi	23,1%	18,2%	15,4%
Mercredi	24,2%	22,5%	17,0%
Jeudi	29,4%	20,3%	22,8%
Vendredi	0,5%	0,6%	2,1%
Samedi	0,2%	0,3%	0,8%
Dimanche	8,1%	22,5%	34,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Effectif	558	325	241

Premier critère de segmentation de notre population : la classe du mariage. Les résultats montrent clairement des pratiques différentes selon le niveau socio-économique (Tableau n°6).

Le dimanche est délaissé par les catégories supérieures alors que le groupe des *middle-lower* l'adopte dans plus d'un tiers des cas. On est là face au choix du jour officiel de repos d'une population

plus soumise aux contraintes professionnelles. Toujours pour les catégories supérieures, le jeudi est un choix privilégié avec près de trois mariages sur dix mais il est difficile de distinguer dans ce choix, ce qui relève du social et du religieux. Il reste que la tradition religieuse s'accorde ici harmonieusement avec les règles du milieu.

Les résultats par période et par catégorie socioprofessionnelle traduisent des évolutions inattendues particulièrement en ce qui concerne le groupe des *middle-lower* (Tableau 7). En effet, on observe une désaffection progressive pour le dimanche qui va à l'encontre des conclusions élaborées toutes périodes confondues. Le choix du dimanche, jour férié officiel depuis 1906[29] (Beck, 1997, 309) et plus adapté à une population salariée, ne tient pas. Il reste néanmoins que le chiffre observé pour ce groupe reste en deçà de ceux observés pour les catégories qui lui sont supérieures. Il y a donc au sein des catégories plus modestes un regain d'intérêt pour les jours de la semaine, en premier lieu le jeudi, puis les mercredi et mardi. Pour les catégories *upper-middle* et *upper-upper*, les chiffres observés révèlent des évolutions identiques : désaffection pour le dimanche, choix préférentiel pour les mardi, mercredi et surtout le jeudi qui reste le premier choix, enfin croissance régulière de la part du lundi.

On peut voir là la diffusion d'un comportement propre aux élites au travers du corps social. Cette tendance vers une individualisation plus grande de la cérémonie de mariages quelle que soit la catégorie sociale considérée ne se retrouve pas chez les catholiques. Ainsi, les résultats obtenus par B. Ratcliffe (1983, 296-298) témoignent d'un certain engouement pour les célébrations de mariage le samedi, ici considéré comme l'équivalent du dimanche chez les juifs: 36,6 % en 1827, 50,1 % en 1856-57 et 54,2 % en 1887. Le phénomène semble général car il concerne autant les paroisses des quartiers chics (Madeleine, Saint-Germain des Prés) que les paroisses plus populaires.

Il est intéressant de noter que cette désaffection générale pour le dimanche va aussi à l'encontre de ce que l'on observe chez les catholiques pour un autre sacrement : le baptême, même si la tendance est moins générale. Le dimanche voit son importance augmenter régulièrement au cours du siècle (Gourdon, 2003, 84-90) au sein des catégories moyennes et populaires. Seules les catégories privilégiées résistent, préférant les jours de semaine qui ne les contraignent pas à se trouver mêlées aux milieux plus modestes (Tableau 7).

Dernier aspect à aborder ici, le décalage entre le jour du mariage civil et le jour de la cérémonie religieuse (Tableaux 8 et 9). Les règles du savoir-vivre semblent recommander de célébrer le mariage religieux un autre jour que le mariage civil. Jeanne de Bargny (1882, 77, citée par Laarmann, 2000) explicite un tel choix : « Il y a deux manières à Paris de procéder aux cérémonies du mariage. La première, celle des personnes qui n'ont pas de temps à perdre ou qui se préoccupent peu de l'effet qu'elles produisent, consiste à se marier le matin à la mairie et à se rendre en sortant à l'église. […] La seconde manière, plus usitée dans le monde, consiste au contraire, à se marier à la mairie la veille, même quelquefois deux ou trois jours avant que les époux reçoivent la bénédiction nuptiale. » Ce qui est écrit là concerne à l'évidence une population chrétienne, pour laquelle le mariage religieux ne se célèbre pas le dimanche et

Tab. 7 *Jour de célébration des mariages religieux par période et selon la classe du mariage*

Upper-upper	Période 1	Période 2	Période 3
Lundi	13,6%	14,0%	16,5%
Mardi	20,6%	21,7%	28,5%
Mercredi	26,3%	24,8%	20,3%
Jeudi	28,8%	31,2%	28,5%
Vendredi		0,6%	1,3%
Samedi		0,6%	
Dimanche	10,7%	7,0%	5,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Effectif	243	157	158
Upper-middle	Période 1	Période 2	Période 3
Lundi	13,2%	16,7%	17,6%
Mardi	19,8%	17,6%	16,7%
Mercredi	23,1%	21,6%	22,5%
Jeudi	14,9%	21,6%	25,5%
Vendredi			2,0%
Samedi	0,8%		
Dimanche	28,1%	22,5%	15,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Effectif	121	102	102
Middle-lower	Période 1	Période 2	Période 3
Lundi	5,3%	1,8%	13,0%
Mardi	13,8%	18,2%	15,2%
Mercredi	12,8%	12,7%	23,9%
Jeudi	17,0%	27,3%	26,1%
Vendredi		5,5%	2,2%
Samedi		1,8%	1,1%
Dimanche	51,1%	32,7%	18,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Effectif	94	55	92

pour laquelle le mariage civil est souvent une cérémonie à laquelle on doit se soumettre sans qu'elle n'ait de véritable signification (Grange, 1996, 141). À l'extrême, il s'agit d'une formalité contraignante. La population juive diffère en deux points. Tout d'abord, le dimanche est un jour possible de mariage religieux. Dans un tel cas, le mariage civil ne peut alors avoir lieu le même jour. La présentation des résultats distinguera par conséquent les cas de mariage religieux le dimanche, des célébrations les autres jours de la semaine. Par ailleurs, le mariage civil revêt probablement une importance symbolique chez les juifs liée à l'attachement et à la reconnaissance de leur qualité de citoyen français.

Observons les tendances par période et classe de mariage lorsque la cérémonie religieuse est célébrée au cours de la semaine (Tableau 8). Le choix d'une célébration des mariages civils et religieux le même jour est en diminution pour les

catégories supérieures, alors que ce cas de figure est de plus en plus fréquent pour les mariages des *middle-lower*. On n'observe pas d'évolution particulière pour la catégorie intermédiaire. On note ainsi une désaffection des célébrations des mariages civils et religieux le même jour pour les catégories supérieures, celles-ci s'adaptant au modèle propre aux élites chrétiennes. Un laps de temps de 1 jour suivi de près par le délai de deux jours sont les options les plus fréquentes, ceci quelle que soit la période considérée.

Pour les catégories plus populaires, la célébration des deux cérémonies le même jour, qui touchait un mariage sur dix en première période concerne près d'un mariage sur trois en troisième période. Le phénomène est donc inverse. Le renoncement au mariage le dimanche au profit d'un jour de semaine, entraîne une célébration des deux cérémonies le même jour, répondant au mieux aux contraintes professionnelles. L'homogénéisation sociale des comportements observés pour le choix du jour du mariage religieux trouve là sa limite : le choix d'un autre jour pour le mariage civil est trop préjudiciable pour une frange de la population soumise aux contraintes du monde du travail.

Tab. 8 *Nombre de jours séparant le mariage civil du mariage religieux (hors dimanche) par période et selon la classe du mariage*

Période n°1	Nombre de jours séparant les mariages civils et religieux					
Classe du mariage	0	1	2	3-4	5 et +	Total
Upper-upper	16,6%	39,3%	22,7%	10,0%	11,4%	211
Upper-middle	9,4%	42,4%	23,5%	16,5%	8,2%	85
Middle-lower	11,1%	35,6%	26,7%	13,3%	13,3%	45
Total	11,3%	31,9%	19,4%	28,6%	8,7%	341

Période n°2	Nombre de jours séparant les mariages civils et religieux					
Classe du mariage	0	1	2	3-4	5 et +	Total
Upper-upper	11,6%	40,6%	31,2%	9,4%	7,2%	138
Upper-middle	10,5%	34,2%	25,0%	15,8%	14,5%	76
Middle-lower	21,2%	24,2%	18,2%	12,1%	24,2%	33
Total	12,4%	36,4%	28,0%	11,6%	11,6%	247

Période n°3	Nombre de jours séparant les mariages civils et religieux					
Classe du mariage	0	1	2	3-4	5 et +	Total
Upper-upper	7,6%	46,5%	20,8%	18,1%	6,9%	144
Upper-middle	11,1%	40,7%	25,9%	16,0%	6,2%	81
Middle-lower	31,9%	31,9%	18,8%	8,7%	8,7%	69
Total	14,1%	41,4%	22,2%	15,2%	7,1%	294

Pour les mariages religieux célébrés le dimanche, le mariage civil a le plus souvent lieu 2, 3 ou 4 jours avant la célébration religieuse[30] (Tableau 9). Un mariage civil le samedi est rare (moins d'un cas sur 10), ceci quelle que soit la classe de mariage. La perspective du mariage religieux incite probablement les futurs mariés à une journée de recueillement, la veille, jour du shabbat ? Là réside l'explication de la faiblesse de ce chiffre, qui est nettement inférieur à ce que l'on observe lorsque le mariage est célébré dans la semaine (le mariage civil célébré la veille concerne près de deux mariages sur cinq, toutes périodes confondues (39,4 %)).

Tab. 9 *Nombre de jours séparant le mariage civil du mariage religieux lorsque ce dernier est célébré le dimanche selon la classe du mariage*

	Nombre de jours séparant les mariages civils et religieux				
Classe du mariage	0	1	2-3-4	5 et +	Total
Upper-upper	0,0%	7,0%	81,4%	11,6%	43
Upper-middle	0,0%	2,7%	89,2%	8,1%	74
Middle-lower	0,0%	4,9%	79,0%	16,0%	81
Total	0,0%	4,5%	84,8%	12,1%	198

L'ÂGE AU PREMIER MARIAGE

Abordons à présent la question de l'âge au premier mariage des conjoints[31]. Si les prescriptions religieuses préconisent un âge précoce au mariage (cf. supra), celles-ci ne semblent guère avoir été suivies à l'époque antérieure à l'émancipation, où les préceptes religieux régissaient la vie quotidienne de communautés repliées sur elles-mêmes. Les diverses études réalisées sur des communautés au XVIII[e] siècle montrent toutes un âge au mariage tardif chez les hommes – autour de 28 ans – et loin de l'âge de la puberté chez les femmes, puisqu'il se situe entre 22 et 24 ans (Meyer, 1993a, 218-219)[32]. La comparaison avec les résultats « nationaux » pour le XVIII[e] siècle montre que l'âge au mariage des hommes juifs était proche de celui de leurs équivalents chrétiens tandis que les femmes juives se mariaient légèrement plus tôt que les chrétiennes (Dupâquier *et al.*, 1988, 303-306).

Âge moyen, classe de mariage et lieu de naissance

Les chiffres obtenus à partir du corpus des israélites parisiens révèlent un âge au mariage élevé chez les hommes, 31,1 ans, et relativement bas chez les femmes, 22,8 ans[33]. Distinguons tout de suite les résultats selon la classe de mariage (Tableau n°10).

Tab. 10 *Âge moyen au premier mariage selon la classe de mariage. Période 1875-1914*

Classe du mariage	Hommes	Femmes	Effectif
Upper-upper	31,01	22,17	558
Upper-middle	31,04	22,36	325
Middle-lower	30,55	23,38	241

On retrouve la spécificité des catégories supérieures (Grange, 1996, 138-141), qui se distinguent du comportement de la population dans son ensemble pour laquelle on observe un âge au mariage plus bas pour les hommes – autour de 27 ans – et plus élevé pour les femmes – autour de 24 ans (Croze, 1976, 47)[34]. Ces âges de la catégorie *upper-upper* se distinguent aussi des âges au mariage calculés par Maurice Garden pour un échantillon de mariages parisiens célébrés en 1885. Toutes origines géographiques confondues des conjoints, l'âge au mariage est de 28,6 ans pour ces conjoints parisiens et de 25,0 pour leurs épouses (Garden, 1998, 117-120).

Mais ces valeurs calculées pour le groupe *upper-upper* se retrouvent presque à l'identique pour la catégorie *upper-middle.* Aussi, chez les juifs, ce comportement spécifique assimilable à

celui des élites en général, s'observe pour une catégorie plus modeste. Et cette spécificité va se retrouver de la même manière, mais cette fois-ci chez les hommes exclusivement, avec la catégorie *middle-lower* ; l'âge au mariage des femmes rejoint dans ce dernier groupe les niveaux nationaux.

Observons à présent l'effet du lieu de naissance sur l'âge au mariage.

Tab. 11 *Âge moyen au premier mariage selon le lieu de naissance*

	Femmes	Effectif femmes	Hommes	Effectif hommes
Paris	22,40	1012	29,83	610
Province	23,90	271	31,42	519
Étranger	22,82	225	32,37	382

L'âge au mariage diffère selon l'origine géographique des conjoints. Du côté des époux, on note que l'âge moyen au mariage des individus nés à l'étranger est supérieur à celui observé parmi les natifs de France, ce dernier étant lui-même supérieur à celui des natifs de Paris. Chez les femmes, ce sont les provinciales qui se marient en moyenne le plus tard ; viennent ensuite les « étrangères », tandis que les Parisiennes de naissance sont les plus précoces.

Nous avons jusqu'ici distingué les deux variables prises séparément. Une analyse économétrique multivariée permet d'expliquer l'âge au mariage à partir de ces deux variables – origine géographique et position socio-économique –, mais de considérer là leurs effets propres toutes choses égales d'ailleurs[35]. Pour les hommes (cf. Annexe III), il apparaît clairement que, statistiquement, ces deux variables influencent significativement l'âge au mariage même si elles ne contribuent à expliquer le phénomène – l'âge au mariage – que faiblement[36]. Si l'on s'en tient à ces deux variables, l'analyse statistique montre que le lieu de naissance joue un rôle plus important que la classe[37]. Regardons à présent les effets des modalités de chacune des deux variables prises séparément. Un individu issu des classes privilégiées (classe 1) et né à Paris[38] se mariera en moyenne à 29,7 ans. Le fait d'être né en province repousse le mariage de 1,32 ans (quelle que soit la classe de mariage). Le retard est de 1,94 ans pour un individu né à l'étranger. Enfin les individus de classe 1, soit ceux situés au sommet de l'échelle sociale, se marient plus tôt que les membres des classes moyennes et populaires. On ne distingue pas de différences significatives pour ces deux dernières catégories : le mariage est plus tardif d'une demi-année environ.

Pour les femmes, l'analyse multivariée montre que là encore les deux variables influencent significativement l'âge au mariage même si elles ne contribuent que faiblement à expliquer le phénomène[39]. Si l'on s'en tient à ces deux variables, l'analyse statistique révèle, à l'inverse de ce qui a été constaté chez les hommes, que c'est la classe de mariage qui joue un rôle statistiquement plus important que le lieu de naissance. Observons à présent les effets des modalités de chacune des deux variables. Les jeunes filles nées à Paris et appartenant aux milieux les plus privilégiés se marient à 21,8 ans. Il n'y a pas de différences significatives entre faire partie des classes les plus privilégiées et appartenir aux classes moyennes. Les classes les plus

populaires se distinguent par un âge au mariage plus élevé (+1,6 ans). En ce qui concerne le lieu de naissance, ce sont les Parisiennes qui se marient les plus jeunes. Il n'y a pas de différences significatives entre les provinciales et les étrangères ; toutes deux se marient en moyenne un an plus tard.

Une évolution peu contrastée

Le découpage par période révèle des chiffres relativement constants chez les hommes, alors que l'on observe une légère élévation de l'âge au mariage chez les femmes.

Tab. 12 *Âge moyen au premier mariage par période*

	Période 1	Période 2	Période 3
Hommes	30,69	31,42	30,96
Femmes	22,37	23,07	23,16

Cet humble retard constaté chez les femmes s'explique essentiellement par la baisse de la part des mariages célébrés à 15-19 ans (de 23,0 % (période 1) à 15,4 % (période 3)) au profit des groupes des 25-29 ans (de 11,1 % (période 1) à 15,2 % (période 3)) et, de manière moins marquée, 30-34 ans (de 1,8 % à 3,7 %), et 20-24 ans (62,9 % à 64,8 %). L'évolution de la répartition des hommes mariés, par groupe d'âge au mariage, connaît des modifications peu significatives (Annexe I).

Dernier paramètre étudié, la différence d'âge au mariage. Elle décroît très légèrement au cours des trois périodes (8,3, 8,3 et 7,8). Les femmes qui se marient à 15-19 ans épouseront très rarement des hommes de leur classe d'âge. Elles iront chercher des conjoints beaucoup plus âgés qu'elles. Ce comportement se vérifie pour les femmes mariées à 20-24 ans. Il y a « âge égal » pour les femmes mariées à 25-29 ans dans près de 29 % des cas. Les quelques femmes qui se marient plus tard trouveront dans 50% des cas un mari plus jeune. Les hommes pour leur part épousent des jeunes filles plus jeunes qu'eux. Seuls ceux mariés à 20-24 ans, choisissent des femmes dans le même groupe d'âge (Annexe II).

Stratégie matrimoniale et âge au mariage au sein des familles de banquiers européens

Il s'agit de voir ici comment cette norme d'un âge au mariage élevé pour les hommes et bas pour les femmes peut se conjuguer avec les impératifs matrimoniaux dans le cas particulier des grandes familles de banquiers. En effet, pour ces familles à la tête de maisons de banque disposant souvent de bureaux dans les diverses capitales ou villes d'importance de l'Europe, la pratique des inter-mariages a répondu au souci d'assurer des liens de confiance et d'éviter une trop grande dilution du capital. Ce choix préférentiel peut s'accompagner de différences d'âge au mariage importantes entre les conjoints sans que cela soit véritablement une règle. Entre en effet alors en compte la question de la disponibilité des conjoints dont l'éventail est souvent restreint. Nous élargissons ici le cadre temporel et spatial initial de notre enquête et appréhendons des familles dont l'implantation géographique s'étend sur plusieurs pays.

Les Rothschild, qui sont un idéal-type dans la mise en pratique d'une telle stratégie de renfermement familial, parviennent

assez bien à conjuguer mariages dans la parenté proche et différence d'âge marquée entre les conjoints. Une forte fécondité contribue à atteindre le double objectif. On rappelle ici que le fondateur de la banque Rothschild, Amschel Mayer, envoya progressivement quatre de ses cinq fils dans une capitale européenne comme correspondant de la banque établie à Francfort : Nathan s'établit à Londres, Salomon à Vienne Charles à Naples, James à Paris. Seul Anselme resta à Francfort (Bouvier, 1967, 46, 59). Pour éviter que cet éclatement géographique entraîne une rupture des liens familiaux aux conséquences néfastes pour la banque, une politique active d'intermariages fut mise en place. Elle s'observe dès la seconde génération avec James de Rothschild, le fondateur de la branche française et cadet des « cinq frères », qui épouse, en 1824, Betty de Rothschild, fille de son frère Salomon Mayer, de 18 ans son aîné, et de Caroline Stern. James de Rothschild a alors 31 ans et sa femme 19 ans. Mais c'est surtout avec la troisième génération qu'une telle politique se généralise. Ainsi « sur les dix-neuf cousins de la troisième génération – les enfants des « cinq frères » - quatorze ont épousé un ou une Rothschild » (Cassis, 1984, 257). Sur ces quatorze unions, on relève quatre unions de cousins germains comptés donc chacune deux fois. Il reste ainsi dix mariages « véritables ».

Tab. 13 *Âge au premier mariage par période : cas des mariages Rothschild. Rothschild de la troisième génération*

Année de mariage	Prénom du mari	Âge au mariage du mari	Prénom de la femme	Âge au mariage de la femme
1824	James	31	Betty	19
1826	Anselme	23	Charlotte	19
1836	Lionel Nathan	28	Charlotte	17
1842	Mayer Carl	22	Louisa	20
1850	Adolphe Carl	27	Julie	20
1849	Wilhelm Carl	21	Hannah Mathilde	17
1842	Nathaniel	30	Charlotte	17
1857	Alphonse	30	Leonora	20
1862	Salomon	27	Adèle	19
1877	Edmond James	32	Adelheid	24

Pour ces 10 mariages Rothschild – Rothschild de la troisième génération, la différence d'âge est supérieure ou égale à 7 ans dans sept cas sur dix. Les maris sont alors véritablement des petits-fils de Mayer Amschel, le fondateur de la dynastie alors que leurs épouses sont des arrière-petites-filles du fondateur. Seule exception, l'union de James de Rothschild, fils de Mayer Amschel le fondateur, et de Betty, petite-fille de ce dernier. Dans le cas des quatre mariages entre cousins de « même génération », la différence est mécaniquement moindre.

Pour d'autres familles, le double objectif d'une proximité familiale et d'une forte différence d'âge est plus rarement atteint. Les mariages « au plus près » se font souvent à âge égal des conjoints. Prenons l'exemple de la famille Königswarter, grande dynastie de banquiers du XIX^e^ siècle. Tout comme dans le cas des Rothschild, trois des fils du fondateur de la dynastie, Jonas Hirsch originaire de Fürth, vont s'installer dans différentes villes européennes : Marcus Jonas à Francfort, Moritz Jonas à Vienne et Julius à Amsterdam.

L'aîné des fils Simon reste avec son père, à Fürth. Cette stratégie se poursuivra à la troisième génération avec notamment Léopold Simon à Hambourg, ou encore Louis Jean, Henri Jules et Maximilien Jules à Paris, ces derniers étant les fils de Julius Königswarter installé à Amsterdam.

Unissant des cousins de la même génération, nombre de mariages sont contractés à âge égal. Ainsi Louis Jean Königswarter, membre de la branche française, épouse sa cousine Clara, fille de Moritz Königswarter, fondateur de la branche autrichienne, de deux ans sa cadette. Le frère de Louis Jean, Maximilien, se marie en 1844 avec sa cousine Eléonore, elle aussi de la branche viennoise : leur différence d'âge est de quatre ans. Autres exemples de mariage Königswarter – Königswarter : l'union de Henri-Jules de la branche française et de Frédérique, fille de Léopold Simon de Hambourg. Leur différence d'âge est de neuf ans. Quant à Jonas Marcus (Francfort) et Joséphine (Vienne), leur différence d'âge au mariage atteint quatre ans. Dernier exemple : trois ans séparent Jules Léopold et Antoinette. Ainsi les Königswarter ont souvent préféré renoncer à une différence d'âge marquée entre les conjoints au profit d'une proximité familiale. Ils n'ont pu mettre en place des alliances de type oncle-nièce comme l'ont fréquemment fait les Rothschild.

L'observation des différences d'âge des mariages Bischoffsheim, Goldschmidt, Gereuth de Hirsch, mariages fréquemment célébrés dans la parenté proche, conduit à la même conclusion. On peut entre autres citer Régine Reine Bischoffsheim qui épouse en 1855 son cousin germain Léopold Benedict Goldschmidt de quatre ans son aînée. Heymann Benedict Goldschmidt épouse en 1828 Caroline Goldschmidt, sa cousine germaine de sept ans sa cadette. Enfin Betty Königswarter épouse en 1835 Samuel Gereuth de Hirsch, son cousin germain de deux ans son aîné. La recherche d'une proximité familiale propre à un cercle restreint de familles ne s'accorde pas nécessairement avec une grande différence d'âge. Celle-ci n'est en tout cas pas la règle et dépend fortement du niveau de fécondité des familles.

CONCLUSION

Réalisée à partir d'une population sinon pratiquante, du moins toujours attachée à certaines traditions au premier rang desquelles la célébration d'un mariage religieux, notre étude a montré que l'impact des préceptes du judaïsme reste marqué en termes de période et de jour de mariage. Pour les franges les plus aisées de la société juive, ce suivi des préceptes religieux se conjugue à certains usages relevant des règles de savoir-vivre propres aux catégories supérieures. En matière d'âge au mariage en revanche, les chiffres, pour les catégories privilégiées et intermédiaires, témoignent d'une acculturation aux comportements en usage toutes confessions confondues. Les hommes issus des milieux plus populaires se marient aussi relativement tardivement à l'inverse ce que l'on observe pour la population globale. Seules les femmes adoptent le comportement du plus grand nombre. Enfin, le modèle propre aux élites, avec une différence d'âge importante entre les conjoints, peut être contrarié par des stratégies de choix de conjoints au sein de la parenté proche. Différents exemples pris au sein des familles de banquiers ont montré le rôle secondaire de l'âge au mariage face aux impératifs matrimoniaux. De tels cas de figure concernent cependant un nombre limité de familles appartenant au cercle restreint de la banque internationale.

Cyril GRANGE
Centre Roland Mousnier (UMR 8596)

NOTES

1. Ce texte reprend la communication présentée dans le cadre de la session « Pratiques religieuses et cycle de vie démographique » du colloque Religion et Population, organisé par la Société de Démographie Historique, Paris, 17 janvier 2003. Je tiens à remercier Vincent Gourdon pour ses commentaires stimulants et Luc Arrondel pour son aide lors des traitements économétriques.

2. Cette conception trouve son origine dans la Bible et plus particulièrement dans la Genèse au chapitre 2, verset 18: « Il n'est pas bon que l'homme soit seul: je veux lui faire une aide qui soit semblable à lui. » Ce verset est suivi au verset 24 par: « C'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère, s'attachera à sa femme et ils deviendront une seule chair. »

3. *Genèse,* I, 28.

4. Ces questions spécifiques ne sont pas abordées par les études couvrant la période 1800-1875 (Cohen, 1980, Piette, 1983, Helfand, 1988, Kohn 1993). Les résultats de cet article ne peuvent s'inscrire dans une continuité historique.

5. Les historiens ayant travaillé sur la période du Second Empire ont été aussi confrontés à ce problème de la définition d'une population juive (Cohen, 1980, 55-67) (Kohn, 1993, 34-37) et l'ont résolu de manière diverse, notamment en ayant recours au critère onomastique.

6. Absente en 1856, la question sur les cultes réapparaît en 1861. Elle est présente en 1866 et 1872. À partir de 1876, chaque individu fait l'objet d'un bulletin individuel rempli par l'agent recenseur. Ce bulletin ne comprend pas d'item relatif à la religion (Dupâquier *et al.,* 1988, 36-44).

7. La synagogue de la rue de la Victoire se situe dans le IX^{e} arrondissement de Paris au numéro 44 de cette même rue.

8. Le mariage religieux à domicile, malgré l'opposition du Consistoire ne disparaît pas complètement, mais ce type de cérémonie n'a pu être pris en compte dans notre étude, même si l'indication « à domicile » a pu être relevée dans certaines ketoubot.

9. Rappelons ici le découpage en quatre catégories proposé par Gabriel Le Bras pour appréhender l'inégale intensité de la pratique religieuse chez les catholiques. La première catégorie rassemble les athées d'origine, les dénominations étrangères (musulmans, bouddhistes), les chrétiens séparés (protestants, orthodoxes) et les retranchés volontaires, soit ceux qui ont « rompu avec leur affiliation primitive ». La seconde catégorie se rapporte aux « conformistes saisonniers : à chacune des quatre grandes saisons de la vie, naissance, âge de discrétion, adolescence, retour à la terre, ils se portent ou sont portés à l'Église : baptême, première communion, mariage, obsèques font le cycle des rites de passage ». La troisième catégorie, les fidèles pratiquent d'une façon régulière. Enfin la quatrième catégorie rassemble une minorité fervente (Gabriel Le Bras I, 1955, 229-231).

10. Ceux-ci sont consignés dans un registre spécifique qui n'a pas été dépouillé.

11. Doris Bensimon-Donath (1976, 186) indique le barème des mariages pour l'année 1896 selon les synagogues. Ainsi si un mariage Hors Classe à la Victoire revenait à 4 000 francs, la première classe (1re cérémonie) coûtait 3 000 francs, la première classe (2^{e} cérémonie), 2 000 francs. Pour les 2^{e}, 3^{e}, 4^{e} et 5^{e} et 6^{e} classes, le prix s'élevait respectivement à 1 000, 500, 250, 100 et 25 francs. Dans certaines ketoubot, on a pu relever la mention « gratis ».

12. Nous emploierons d'ailleurs ici les termes israélites et juifs indistinctement. Pour ce dernier nous avons retenu une orthographe sans majuscule signifiant que nous ne désignons par le groupe comme nation mais de la manière dont ces derniers, dans leur majorité, se considéraient à l'époque c'est-à-dire comme français de confession israélite.

13. Pour mener à bien le travail sur les actes de mariage, nous avons bénéficié d'une dérogation pour la consultation des registres de l'état civil des mairies des 20 arrondissements de Paris.

14. Pour ces cas, l'acte de mariage civil n'a pas été recherché.

15. D'une manière générale, les actes de mariage mentionnant une adresse parisienne de l'épouse ont été collectés aux Archives de Paris pour la période comprise entre 1875 et 1892 et dans les mairies d'arrondissements pour la période 1893-1914. Déjà pour cette dernière période, la

non-centralisation des données dans un même lieu a rendu plus difficile le travail de dépouillement, certaines adresses ayant pu être mal codées. Par ailleurs, il est apparu que la proportion des actes de mariages civils non retrouvés était toujours supérieure dans les arrondissements à population juive plus modeste et d'intégration plus récente. Peut-être pour certains une installation datant de moins de six mois à l'adresse mentionnée dans l'acte de mariage religieux expliquerait cette impossibilité à retrouver l'acte civil de mariage célébré lui à la mairie du domicile précédent, domicile de droit et pas encore à la mairie du domicile de fait. Il peut s'agir aussi d'étrangers qui se sont mariés au consulat de leur pays d'origine.

16. *Répartition des mariages par arrondissement*

Arrondissement de mariage	Total des mariages	Arrondissement de mariage	Total des mariages
1	3,9 %	12	0,2 %
2	3,1 %	13	0,2 %
3	2,6 %	14	0,2%
4	1,9 %	15	0,0 %
5	1,4 %	16	13,2 %
6	1,8 %	17	8,6 %
7	1,9 %	18	1,0 %
8	19,0 %	19	0,1%
9	30,3 %	20	0,0 %
10	9,1 %	Total	100,0 %
11	1,5 %	Effectif	1 539

17. *Distribution de l'effectif et nombre annuel moyen de mariages par période*

	1875-79	1880-89	1890-99	1900-09	1910-14	Total
Mariages religieux : effectif	83	422	509	527	265	1806
Nombre moyen annuel	*17,0*	*42,2*	*50,9*	*52,7*	*53*	*45,1*
Mariages civils : effectif	76	366	453	427	217	1539
Nombre moyen annuel	*15,0*	*36,6*	*45,3*	*42,7*	*43,4*	*38,5*

18. Nous avons renoncé à procéder à un découpage se référant à des années précises car aucune des périodes ainsi établies n'aurait correspondu à de véritables ruptures politiques, sociales ou économiques de l'histoire des juifs de France. Le corpus des 1 539 actes de mariage – classés chronologiquement – a été partagé en trois groupes de 513 mariages, délimitant chacun une période. La période 1 rassemble les mariages célébrés entre 8/4/1875 et le 7/4/1891, la période 2 rassemble les mariages célébrés entre 7/4/1891 et le 10/7/1902 et la période 3 les mariages célébrés entre 10/7/1902 et le 24/7/1914.

19. *Évolution du poids des classes de mariages 1875-1914. Cérémonie Spéciale*

	Période 1	Période 2	Période 3
Hors Classe	7,5 %	3,4 %	1,9 %
1	42,9 %	44,8 %	41,3 %
2	25,1 %	31,3 %	27,9 %
3	14,3 %	12,3 %	14,8 %
4	2,5 %	3,7 %	6,0 %
5	1,4 %	0,0 %	0,5 %
6	1,0 %	0,9 %	3,8 %
CS*	1,0 %	2,1 %	1,6 %
Domicile	3,7 %	0,9 %	0,8 %
Oratoire	0,6 %	0,6 %	1,4 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Effectif	483	326	366

20. Nous nous sommes ici inspiré de la classification proposée par William Lloyd Warner dans son livre *Yankee City*, (New Haven-London, Yale University Press, 1975).

21. Michel Espagne (1996, 11-12) évoque cette immigration allemande au cours des années 1830-1840. « Si l'on peut déterminer que la population allemande installée à Paris sous la monarchie de Juillet passe d'environ 7 000 personnes en 1830 à 60 000 personnes en 1848, […] il paraît extrêmement difficile de quantifier la part des juifs parmi eux. » Cependant « aux 11 000 juifs germaniques de Paris en 1851, il conviendra d'ajouter une fraction des Allemands. On pourrait dire en d'autres termes que sur les 71 000 germanophones vraisemblables de la capitale vers 1850, au moins 18 % d'entre eux et vraisemblablement bien davantage étaient de confession juive ».

22. Berlin à la même époque (vers 1900) rassemblait près de 110 000 juifs pour une population totale de 1 889 000 (Mitchell, 1981, 86).

23. Cette thématique de la saisonnalité des événements démographiques comme indicateur de l'intensité de la pratique religieuse a beaucoup été étudiée pour les populations catholiques. On citera ici deux articles importants (Houdaille, 1978, 1979).

24. Tichah Be-Av correspond précisément au jour de jeûne qui commémore la destruction du Premier Temple par les Babyloniens sous Nabuchodonosor et du second par les légions romaines.

25. Ces prescriptions sont moins strictement suivies, pour la même période, par la communauté de Carpentras étudiée par Simone Mrejen – O'Hana (1993, 166). On observe des pics en

juin (111), mai (127), février (155) et mars (161), alors que novembre (76) et janvier (81) sont délaissés.

26. L'écart-type de la distribution des mariages de la communauté de Metz est encore plus élevé puisqu'il atteint 39,7.

27. Il s'agit de mariages civils mais on peut là aussi raisonnablement penser que le délai entre le mariage civil et la cérémonie religieuse est court.

28. Une correction a dû être apportée pour les mariages célébrés au cours de la période 2. En effet celle-ci rassemble les mariages célébrés entre le 7 avril 1891 et le 10 juillet 1902. Nous avons donc comptabilisé les mariages célébrés au cours des 12 mois d'avril, de mai et de juin correspondant à cette période alors que cette même période ne compte que 11 mois de janvier, février, mars, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre. Le nombre de mariages comptabilisés pour chacun de ces trois mois a donc été multiplié par 11/12 afin d'éviter une sur-pondération artificielle de ces trois mois.

29. Déjà la loi du 2 novembre 1892, assurait le repos hebdomadaire des femmes et des enfants dans l'industrie (Beck, 1997, 310-311).

30. La faiblesse des effectifs nous empêche de suivre l'évolution par période.

31. Nous avons exclu du calcul les 4 cas de remariage du mari et le remariage de deux conjoints divorcés (1 cas).

32. Pierre-André Meyer cite les études réalisées à Carpentras (S. Mrejen- O'Hana), Saint-Esprit les Bayonne (G. Nahon), Itterswiller (R. Neher-Bernheim) et Bordeaux (J. Cavignac).

33. L'effectif de cas observés est de 1 539. L'écart-type est respectivement de 4 ans pour les hommes et de 3,5 ans pour les femmes.

34. Les chiffres présentés par Marcel Croze sont, pour la période 1870-1915, compris entre 26,2 et 28 ans pour les hommes et entre 23,2 et 24,3 ans pour les femmes.

35. On a appliqué ici les méthodes d'analyse de l'économétrie : les coefficients ont été estimés à partir de la méthode des moindres carrés ordinaires (Bourbonnais, 2003). Elle comporte deux étapes. Dans la première étape, on observe le caractère probant ou non du modèle, soit la significativité statistique globale des variables introduites dans le modèle. Les résultats de l'estimation peuvent conduire à deux scénarios : soit on rejette globalement (à partir des tests statistiques) la validité du modèle, c'est-à-dire que les variables choisies n'influencent pas globalement de manière significative le phénomène étudié. Soit les variables retenues expliquent globalement de manière significative le phénomène étudiée. Dans une seconde étape, la théorie statistique nous dira si les variables prises individuellement influencent significativement le phénomène étudié – toutes choses étant égales par ailleurs – pour un modèle qui n'a pas été rejeté globalement.

36. Le R^2 est de 3,3 % de la variance. La variance expliquée par le modèle n'atteint que 3,3 % de la variance totale de la variable expliquée.

37. Pour cela, nous avons utilisé le test de Fischer-Snedecor partiel.

38. C'est l'individu qui a été choisi comme référence, le chiffre de son âge moyen au mariage se lit sur la constante.

39. La part de la variance expliquée est de 5,2 % (*cf.* note 34).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

SOURCES

Archives du Consistoire, registres de mariage religieux (Ketouba). Années 1875-1914.

Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris et Mairies d'arrondissement de Paris : registres de l'état-civil (tables décennales de mariage et actes de mariage).

Bottin Mondain, Paris, Éditions Didot-Bottin, année 1914.

ENTRETIENS

Entretiens avec Madame B descendante d'une famille lorraine, mars 1998.

BIBLIOGRAPHIE

ATTIAS, Jean-Christophe, BENBASSA, Esther (1997), *Dictionnaire de civilisation juive*, Paris, Larousse.

BARGNY de, Jeanne (1882), *Code de la femme du monde. Journal d'une américaine*, Bureaux de la Mode pour tous, Paris.

BECK, Robert (1997), *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, Paris, les Éditions de l'atelier.

BENBASSA, Esther (1997), *Histoire des Juifs de France*, Paris, Le Seuil, Coll. « Point Histoire ».

BENSIMON-DONATH, Doris (1976), *Socio-démographie des Juifs de France et d'Algérie : 1867-1907*, Paris, ALC.

BERNAGE, Berthe (1953), *Convenances et Bonnes manières*, Paris, Gautier-Languereau.

BOURDONNAIS, Régis (2003), *Économétrie*, Paris, Dunod.

BOUVIER, Jean (1967), *Les Rothschild,* Paris, Fayard.

CASSIS, Youssef (1984), *Les banquiers de la City à l'époque édouardienne*, Genève, Droz.

COHEN, David (1980), *La promotion des Juifs en France à l'époque du Second Empire (1852-1870)*, Paris, Librairie Honoré Champion.

CROZE, Marcel (1976), *Tableaux démographiques et sociaux, reliefs géographiques et historiques*, Paris, INSEE-INED.

DUPÂQUIER, Jacques *et al.* (1988), *Histoire de la Population Française*, Tome III, *De la Révolution à 1914*, Paris, PUF.

DUPÂQUIER, Michel (1977), « Le mouvement saisonnier des mariages en France (1856-1968) », *Annales de Démographie Historique*, 131-149.

GAMBA, Béatrice (1998), « Histoire du mariage d'après les manuels de savoir-vivre », Mémoire de maîtrise, Université de Paris IV.

GARDEN, Maurice (1998), « Mariages parisiens à la fin du XIX^e siècle : une micro-analyse quantitative », *Annales de Démographie Historique*, (1), 117-120

GENCE de, comtesse (1922), *Savoir-vivre et usages mondains*, Paris, Bibliothèque des ouvrages pratiques, Paris.

GIBSON, Ralph (1989), *A Social History of French Catholicism 1789-1914*, Londres-New York, Routledge.

GOURDON, Vincent (2003), « Le baptême à Paris dans les premières décennies du XIX^e siècle. Entre prescriptions religieuses et objectifs familiaux », 59-96, in *Images et pratiques de la ville (vers 1500 – vers 1840)*, éd. par Philippe Castagnetti, *Cahiers de l'I.E.R.P.*, n°1, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.

GRANGE, Cyril (1996), *Les gens du Bottin Mondain, 1903-1987, Y être c'est en être*, Paris, Fayard.

GRANGE, Cyril (1999), « La bourgeoisie juive à Paris sous la III^e République : localisation et mobilité », *Les Cahiers d'Histoire* numéro spécial « Habiter la ville (XVII^e-XX^e siècles) », tome 44, n°4, 645-674.

HELFAND, Jonathan (1981), "French Jewry during the Second Republic and Second Empire (1848-1870)", thèse microfilmée (Ph. D. Yshiva University, 1979), Ann Arbor, Michigan University Microfilms.

HOUDAILLE, Jacques (1978), « Un indicateur de pratique religieuse : la célébration saisonnière des mariages avant, pendant et après la Révolution française (1740-1829) », *Population*, 33, 2, 367-380.

HOUDAILLE, Jacques (1979), « Mouvement saisonnier des conceptions en France de 1740 à 1829 », *Population*, 34, 2, 452-457.

HYMAN, Paula E. (1985), *De Dreyfus à Vichy. L'évolution de la communauté juive en France 1906-1939*, Paris, Fayard.

JARASSÉ, Dominique (1991), *L'âge d'or des synagogues*, Paris, Hersscher.

KOHN, Jean-Louis (1993-1994), « La bourgeoisie juive à Paris au Second Empire », Thèse de doctorat nouveau régime, Université de Paris I.

LAARMAN, Delphine (2000), « Le mariage dans l'*upper class* israélite à Paris au début de la Troisième République (1876-1882) », Mémoire de maîtrise, Université de Paris IV.

LE BRAS, Gabriel (1955), *Études de sociologie religieuse*, Tome I, *Sociologie de la pratique religieuse dans les campagnes françaises*, Paris, PUF.

MARRUS, Michael R. (1972), *Les Juifs en France à l'époque de l'affaire Dreyfus. L'assimilation à l'épreuve*, Paris, Calmann-Lévy.

MEYER, Pierre-André (1993a), *La communauté juive de Metz*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.

MEYER, Pierre-André (1993b) « Démographie des juifs de l'Est », *Annales de Démographie Historique*, 127-160.

MITCHELL, Brian (1981), *European Historical Statistics 1750-1975*, Londres, Mac Millan.

MREJEN-O'HANA, Simone (1993), « Le mariage juif sous l'Ancien Régime : l'exemple de Carpentras (1763-1792) », *Annales de Démographie Historique*,161-170.

PIETTE, Christine (1983), *Les Juifs de Paris (1808-1840), la marche vers l'assimilation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

RAPHAËL, Freddy (1992), « Les juifs de France, de l'Affaire Dreyfus au bicentenaire de la Révolution. La synthèse "franco-judaïque" et sa fragilité », 253-335, in *Histoire de la France religieuse,* éd. par Jacques Le Goff et René Rémond, Paris, Le Seuil, tome IV.

RATCLIFFE, Barrie M. (1998), "Workers and Religion in Mid-Nineteenth-Century Paris: The Evidence from the Timing of Weddings and Baptisms", *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 24, 283-327.

ROBLIN, Michel (1952), *Les Juifs de Paris*, Paris, Éd. A. et J. Picard.

WARNER, William Lloyd *et al.* (1975), *Yankee City*, New Haven-London, Yale University Press.

RÉSUMÉ

L'étude présentée ici a été réalisée à partir d'un corpus de mariages célébrés à la synagogue de la Victoire entre 1875 et 1914. Il s'agit d'une population, sinon pratiquante, du moins toujours attachée à certaines traditions au premier rang desquelles la célébration d'un mariage religieux. Les résultats montrent que l'impact des préceptes du judaïsme reste marqué en termes de période et de jour de mariage. Pour les franges les plus aisées de la société juive, ce suivi des préceptes religieux se conjugue à certains usages relevant des règles de savoir-vivre propres aux catégories supérieures. En matière d'âge au mariage à l'inverse, les chiffres, pour les catégories privilégiées et intermédiaires, témoignent d'une acculturation aux comportements en usage toutes confessions confondues. Les hommes issus des milieux plus populaires se marient aussi relativement tardivement à l'inverse ce que l'on observe pour la population globale. Seules les femmes adoptent le comportement du plus grand nombre. Enfin, le modèle propre aux élites avec une différence d'âge importante entre les conjoints peut être contrariée par des stratégies de choix du conjoint au sein de la parenté proche. Des âges au mariage voisins s'observent chez certaines grandes familles de banquiers internationaux, qui ne parviennent pas à conjuguer mariages dans la parenté proche et forte différence d'âge du mari et de la femme.

SUMMARY

This study is based on a corpus of weddings held at the Synagogue de la Victoire from 1875-1914. The sampled population, although perhaps not a practicing one, thus demonstrates a respect for certain traditions, namely that of a religious ceremony. The results of the study show that the influence of Jewish precepts remained marked in the period leading up to and including the wedding day. For the Jewish upper classes, the adherence to religious customs was combined with certain practices revealing the social etiquette unique to that particular milieu. Focusing on age at the time of marriage, however, the figures show upper- and middle-class acculturation behavior, all faiths combined. Men from more working-class backgrounds also married relatively

late, contrary to the trend in the general population. Only women adopted the behavior in greater numbers. Finally, the unique model ascribed to elites showing significant age differences between the bride and groom may be tempered by the strategy of choosing spouses from among close relatives. Couples closer in age can be observed in certain large international banking families who did not manage to find suitable marriage partners from among close relatives who also represented a sizable difference in the ages of bride and groom.

ANNEXE I

Répartition par groupe d'âge au mariage
Cas des femmes

	Période de mariage			
Âge au mariage	1	2	3	Total
15-19	23,0 %	15,2 %	15,4 %	17,9 %
20-24	62,9 %	66,1 %	64,8 %	64,6 %
25-29	11,1 %	16,4 %	15,2 %	14,2 %
30-34	1,8 %	1,2 %	3,7 %	2,2 %
35-39	1,2 %	1,2 %	1,0 %	0,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Effectif	510	511	513	1534

Répartition par groupe d'âge au mariage
Cas des hommes

	Période de mariage			
Âge au mariage	1	2	3	Total
15-19	0,8 %	0,2 %	0,4 %	0,5 %
20-24	6,6 %	7,2 %	8,4 %	7,4 %
25-29	37,9 %	36,1 %	34,8 %	36,2 %
30-34	38,5 %	38,6 %	37,6 %	37,9 %
35-39	13,5 %	14,6 %	15,2 %	14,1 %
40-44	2,7 %	3,5 %	3,7 %	2,9 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0%	100,0%
Effectif	511	511	512	1534

ANNEXE II

Distribution de l'âge au mariage des femmes selon l'âge au mariage du mari par groupe d'âge

	Âge au mariage des hommes						
Âge au mariage des femmes	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	Total
15-19	43 %	25 %	19 %	17 %	15 %	9 %	18 %
20-24	29 %	64 %	66 %	66 %	61 %	52 %	65 %
25-29	29 %	9 %	11 %	15 %	20 %	19 %	14 %
30-34	0 %	0 %	3 %	1 %	4 %	10 %	2 %
35-39	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	7 %	1 %
40-44	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Effectif	7	114	555	583	217	58	1534

Distribution de l'âge au mariage des hommes selon l'âge au mariage de la femme par groupe d'âge

	Âge au mariage des hommes							
Âge au mariage des femmes	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	Total	Effectif
15-19	1%	11%	38%	37%	12%	2%	100%	275
20-24	0%	7%	37%	39%	13%	3%	100%	992
25-29	1%	5%	29%	41%	20%	5%	100%	219
30-34	0%	0%	50%	9%	24%	18%	100%	34
35-39	0%	22%	0%	22%	11%	44%	100%	9
40-44	0%	0%	40%	20%	0%	40%	100%	5
Total	0%	7%	36%	38%	14%	4%	100%	1534

ANNEXE III

Estimation de l'âge au mariage du mari.
Régression par la méthode des moindres carrés ordinaires

Nombre d'observations	1102	
R^2	0,0389	
	Coef.	t de Student
Upper-middle	0,7570631	2,37
Middle-lower	0,6804386	1,94
Naissance en province	1,320247	4,17
Naissance à l'étranger	1,944068	5,64
Constante	29,73573	119,47

Estimation de l'âge au mariage de la femme.
Régression par la méthode des moindres carrés ordinaires

Nombre d'observations	1097	
R^2	0,0519	
	Coef.	t de Student
Upper-middle	0,3225851	1,35
Middle-lower	1,630247	6,09
Naissance en province	1,106608	3,97
Naissance à l'étranger	0,6669775	2,31
Constante	21,8174	134,75